

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DU LAC TAUREAU inc. (APLT)**  
Saint-Michel-des-Saints (Québec)



**Bulletin n° 35**

**Été 2022**

Le *Bulletin* est une publication produite par l'APLT, destinée à ses membres.  
Depuis le premier numéro paru en 2002, le *Bulletin* est publié deux fois par année (éditions hiver et été)  
et distribué aux membres de l'Association par voie postale et électronique.  
Tous les numéros du *Bulletin* sont disponibles en format PDF sur le site web de l'APLT: **[www.aplt.org](http://www.aplt.org)**

# Sommaire

---

## Bulletin n° 35\_Été 2022

• Le mot du président	1
• Août 2022: Le point sur le projet de mine	2
• Le graphite naturel en perte de vitesse	4
• Nouveau sondage Léger: La population face aux projets miniers	6
• Acceptabilité sociale des projets miniers	8
• Campagne de surveillance sur le site du projet minier	10
• Revue de presse récente	12
• Gestion des niveaux d'eau du lac Taureau	19
• Le myriophylle à épis: suivi	20
• Ensemencement de dorés jaunes dans le lac Taureau	21
• Des règles nautiques pour le lac Taureau? Des discussions renouvelées	22
• Quelques nouvelles en bref	24
• Prochaine assemblée générale annuelle (AGA) de l'APLT	26
• Renouvellement des adhésions à l'APLT	27
• Appel aux membres, anciens et nouveaux	27
• APLT - Formule de demande d'adhésion ou de renouvellement	28

**Note:** Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle (AGA) 2021 n'est pas inclus dans le présent bulletin. Il sera envoyé aux membres de l'APLT avec les documents de préparation de l'AGA 2022.

# Le mot du président

---

Cette année, je souhaite commencer cette introduction en citant à nouveau l'artiste Atikamekw Jacques Nêwashish qui avait, de façon tellement visionnaire, illustré toute l'importance de fonder nos décisions et de diriger notre regard en fonction des générations futures.

**« Tout le mal que vous faites à la nature, vous le faites à vos enfants! »**

Cette pensée est devenue le fil directeur pour les actions de nos bénévoles qui, cette année encore, ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à lutter contre ce malheureux projet de mine qui menace l'intégrité et l'environnement de notre région, ainsi que l'avenir des générations futures.

**Certains vont dire « Encore la mine! »**

Oui, parce que nous réalisons tous que ce projet va avoir un impact négatif majeur sur toute la région de Saint-Michel-des-Saints ainsi que sur le Parc régional du lac Taureau, et ceci sera légué à nos enfants et petits-enfants.

Mais nous réalisons maintenant que nous ne sommes pas isolés dans de tels combats au Québec puisque cette année, nous avons vu se manifester des résistances similaires contre d'autres projets de mine à travers les régions habitées et/ou touristiques du sud du Québec.

C'est en effet très réconfortant de voir que d'autres citoyens, municipalités et même MRC partagent nos inquiétudes et refusent de se laisser berner par l'habituel « chantage aux jobs » et par la peinture verte que des promoteurs miniers de tout acabit et de toutes origines utilisent pour prétendre qu'ils vont sauver la planète grâce aux batteries pour voitures électriques. Nous félicitons tous ces maires et conseils municipaux qui font preuve d'une véritable vision à long terme pour l'avenir de leur

région et pour la qualité de vie de leurs enfants et petits-enfants, conformément à la pensée très sage de Jacques Nêwashish.

Je souhaite aussi rappeler que la « **transition énergétique** », dont le monde entier parle, comporte de multiples facettes et ne doit pas se faire aveuglément et de façon précipitée en détruisant nos régions sous le prétexte de fabriquer des batteries pour véhicules électriques. Le problème est infiniment plus vaste que le simple remplacement des voitures à essence. D'ailleurs le directeur de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE), M. Fatih Birol, a déclaré en 2019: « **Si vous croyez que vous pouvez sauver le climat grâce aux voitures électriques, vous vous trompez lourdement** ». Il est donc important de contrer cette fausse croyance que les promoteurs miniers, et les gouvernements qui les supportent, utilisent à profusion pour justifier la destruction de nos territoires en prétendant que c'est pour sauver la planète.

**Et en dehors de ça!**

Le présent bulletin ne se borne pas à parler du problème de la mine, mais vous présente aussi les actions que nos bénévoles ont entreprises dans leur mission de protection du lac Taureau: dossiers des plantes aquatiques envahissantes, de la réglementation nautique, du niveau du lac, du projet d'ensemencement de dorés.

Par ce bulletin, l'objectif de notre groupe de bénévoles est de vous tenir informés de tout événement important qui peut avoir un impact sur l'environnement naturel autour du lac et sur la qualité de vie des résidents, qu'ils soient riverains ou non.

Bonne lecture!  
Gilles Cartier, président de l'APLT

# Août 2022: Le point sur le projet de mine

Par Daniel Tokatéloff

---

Que s'est-il passé depuis le dernier bulletin de l'APLT (Bulletin No 34 - Été 2021)?

Quelques faits à souligner

- Durant l'automne 2021 et le printemps 2022, le promoteur Pallinghurst/Nouveau Monde a commencé certains travaux à son site minier (route d'accès notamment). Il semble que c'est là tout ce que sa situation financière lui permet de faire pour l'instant.

- En effet, **la situation financière précaire du promoteur** a été révélée au grand jour dans le rapport de sa firme comptable Price-Waterhouse-Cooper sur les états financiers 2020-2021 de NMG, rapport daté du 23 mars 2022, qui annonce ceci:

« [...] *la Société estime que sans l'obtention de financement supplémentaire, elle ne dispose pas de liquidités suffisantes pour poursuivre ses dépenses prévues au cours des douze prochains mois, ce qui jette un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation...* », ainsi que: « [...] *Bien que la direction ait réussi à trouver du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle soit à nouveau en mesure d'y parvenir à l'avenir ou que ces sources de financement ou ces initiatives soient accessibles ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société* ». **Note:** Ce rapport est disponible sur le site SEDAR de la Bourse de Toronto, dossier No: « Nouveau Monde Graphite Inc.-2021- FSN088600-PCAOB-SEDAR »)

- Dans ses multiples communiqués de propagande, le promoteur a aussi annoncé la progression de son installation de démonstration de graphite sphéronisé à Bécancour. Notons que pour donner plus d'importance à cette petite installation-pilote, il la qualifie dorénavant de « Phase 1 » de l'usine de sphéronisation.

- Comme il le fait depuis 6 ans, le promoteur continue d'annoncer qu'il est en discussions sérieuses avec des entreprises majeures de fabrication de batteries et/ou de véhicules électriques afin d'établir une entente d'achat à long terme. Mais encore à ce jour, **aucun client sérieux ne s'est identifié ni engagé à acheter sa production à court ou à long terme**, que ce soit de concentré de graphite (sortant de sa future mine Matawinie), ni de graphite sphéronisé-enrobé (sortant de sa future usine de Bécancour).

- Au printemps 2022, le promoteur Pallinghurst/Nouveau Monde Graphite a annoncé avoir établi une entente de partenariat avec un **autre promoteur minier québécois, Mason Graphite**, qui essaie aussi de développer sa mine du lac Guéret (région de Manicouagan), un gisement parmi les plus riches au monde. En effet, les teneurs en graphite de ses gisements de Manicouagan sont **entre 17% et 25%, donc extrêmement supérieurs au misérable 4% du projet Matawinie** (l'une des plus faibles concentrations de toutes les mines de graphite à travers le monde). Cela veut-il dire que Pallinghurst/Nouveau Monde envisagerait de donner la priorité à la mine du lac Guéret pour alimenter son usine de Bécancour ?

- Le 6 juillet dernier, le promoteur a présenté **sa nouvelle « Étude de faisabilité globale »** qui couvre à la fois la mine Matawinie et l'usine de 2<sup>e</sup> transformation de Bécancour, cette étude que tous les investisseurs attendaient puisque la dernière étude de faisabilité datait de l'été 2018 (émise en décembre 2018) et était complètement dépassée et erronée. Remarquons en passant que c'est sur les bases de cette étude erronée de 2018 que le BAPE avait fait son analyse en 2020 et que notre pseudo-ministère de l'environnement a accordé un décret d'approbation au projet en janvier 2021.

- Cette nouvelle étude révèle que **le projet global est devenu pharaonique: un investissement total de 1,5 milliard de \$ est requis (!), et la rentabilité est tombée à 21%, alors qu'elle était annoncé à 32% en 2018** (taux de rendement interne TRI après taxes)! Ceci pour un projet qui n'a aucune garantie de vente de sa production (à 100% et sur 26 ans), ni de garantie sur les prix de vente durant les 26 ans d'exploitation.

- Le résultat de la publication de cette dernière étude a été **une chute sévère du cours de l'action NOU dans les 2 semaines qui ont suivi: de 6 à 7\$ au début juillet, NOU est tombé jusqu'à 4,5\$ à la fin juillet**, avant de remonter temporairement à cause du jeu de yo-yo des spéculateurs.

- Le promoteur est maintenant en chasse pour trouver un financement de 1,5 milliards pour poursuivre son rêve. Notons en passant que, ni son actionnaire principal (Pallinghurst Graphite), ni son actionnaire en second (Investissement Québec) ne se sont avancés cette fois-ci pour renflouer les coffres, contrairement à 2019 lorsque Pallinghurst avait sauvé Nouveau Monde de la faillite. **La confiance dans ce projet est-elle en perte de vitesse?**

- **Influence du contexte politique mondial:** Comme dans un film d'action, **l'action NOU a rebondi pendant le mois d'août grâce à deux événements majeurs sur la scène mondiale** qui lui ont redonné un second souffle: d'abord **la signature du plan Biden aux États-Unis** qui acceptait finalement que les VE fabriqués au Canada (ainsi que leurs batteries) soient admissibles aux subventions, et ensuite **la crise politique avec la Chine** provoquée par les visites de représentants américains à Taiwan, ce qui a fait ressortir la grande dépendance de nos industries vis-à-vis de la Chine. Le cours de l'action NOU est donc remonté jusqu'à 8\$ au 18 août pour redescendre par la suite, selon le jeu de la spéculation.

Que sera la suite?

Rappelons qu'en 2021, un commentateur du site de conseil en investissement « Seeking Alpha » avait déclaré que ce titre, grâce à sa volatilité, se prêtait très bien à la spéculation! C'est tout un programme!

**Derrière des portes closes: transparence nulle**

Alors que le promoteur et le pseudo-ministère de l'Environnement annoncent à tout vent qu'ils agissent en toute transparence, la réalité est toute autre et en voici les preuves:

- À la mi-juin 2022, un représentant de Québec Meilleure Mine a fait plusieurs demandes officielles d'accès à l'information au pseudo-ministère de l'Environnement pour obtenir copie de tous les rapports d'études qui ont pu être soumis par le promoteur, selon ce que le rapport du BAPE et le décret d'autorisation le demandaient. **En date de la fin août, aucune réponse n'a été obtenue.**

- Le 29 juin dernier, la COPH (Coalition des opposants au projet minier en Haute-Matawinie) a fait une demande officielle à la directrice de la propagande de Pallinghurst/Nouveau Monde Graphite pour obtenir copie de tous les rapports d'études qui ont été soumis, selon les recommandations du BAPE et les exigences du décret, ceci à la suite de la déclaration de la dite directrice de la propagande qui avait affirmé que le promoteur agissait en toute transparence. **En date de la fin août, aucune réponse n'a été obtenue.**

- Le promoteur déclare à tout vent qu'il a créé un « Comité de suivi » (qui est en fait l'ancien « Comité d'accompagnement » dont le nom a changé) afin de tenir la population informée des développements du projet de mine. Mais les procès-verbaux des réunions de ce comité sont retenus pendant des mois avant d'être rendus publics sur le site du promoteur. En exemple, le dernier PV rendu public date de novembre 2021 alors **qu'aucun PV des réunions de 2022 n'est encore publié.**

- Notons que dans ce même Comité de suivi, le site web du promoteur mentionne que plusieurs représentants de la communauté Atikamekw de Manawan en font partie alors que selon les PV de

toutes les réunions, ces personnes n'ont jamais assisté aux réunions de ce comité ni du comité précédent. Malgré cela, le promoteur se permet d'annoncer que des représentants de cette communauté sont favorables au projet et sont impliqués dans son suivi, ce qui est loin d'être démontré.

En conclusion, ceci est un autre exemple de **la propagande mensongère du promoteur**: tout se passe derrière des portes closes, il n'y a aucune transparence sur ses actions, malgré toutes ses prétentions.

**Quel est l'avenir de ce projet?**

Beaucoup de facteurs sont à suivre:

1- la difficulté pour le promoteur d'obtenir un financement pour un projet à deux têtes (mine Matawini et usine de Bécancour) de 1,5 milliards pour lequel **aucun contrat de vente** partielle ou complète de la production n'a pu être obtenu malgré 5 années d'efforts continus. Rappelons aussi qu'en face des banques et des investisseurs, ce projet traîne un boulet supplémentaire puisque son PDG Éric Desaulniers a été condamné par le Tribunal de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en avril 2018 pour « placements illégaux ».

2- l'évolution du marché du graphite pour les batteries de VE dans les 5 années à venir: concurrence de plus en plus marquée du graphite synthétique, avènement des nouvelles technologies de batteries à anodes au silicium et de batteries « Solid State » sans graphite. Cela confirme que **le marché du graphite naturel est en perte de vitesse. Voir plus de détails dans l'article sur ce sujet dans le présent bulletin.**

3- la concurrence des multiples mines de graphite et d'usines de 2<sup>e</sup> transformation dans le monde et même aux États-Unis;

4- les difficultés du promoteur pour démontrer qu'il maîtrise parfaitement à la fois les technologies de concentration du minerai et de sphéronisation du concentré de graphite pour atteindre les standards des fabricants de batteries; et enfin

5- la très faible probabilité qu'un fabricant majeur de batteries vienne s'installer au Québec, alors que depuis un an des ententes se signent à presque tous les mois pour des usines aux États-Unis et même en Ontario.

# Le graphite naturel en perte de vitesse

Par Daniel Tokatéloff, Michel Picard

---

**La réalité que beaucoup veulent ignorer: devant l'évolution rapide de la technologie des batteries, la « filière batteries » si chère au gouvernement Legault va de plus en plus exclure le graphite naturel.** En effet, les anodes des nouvelles générations de batteries en utiliseront de moins en moins.

**Les nouvelles technologies sont là et vont changer le marché des batteries, et ceci sans graphite naturel!** Des faits et des annonces qui le prouvent:

1. Nouvelle technologie 1: Le graphite synthétique

Celui-ci devient prépondérant dans les batteries conventionnelles Lithium-Graphite. La majorité des fabricants de batteries choisit le graphite synthétique pour les anodes à cause de sa pureté contrôlée, de son homogénéité, de ses propriétés à long terme. De plus, le fait que plusieurs usines de graphite

synthétique s'ouvrent à travers le monde commence à provoquer une baisse des prix et le rend concurrentiel en face du graphite naturel.

D'ailleurs la société d'analyse Benchmark Minerals annonce que déjà en 2022, le graphite synthétique constitue 57% du marché du graphite pour les véhicules électriques (VE). Et on constate que cette évolution est en croissance. Quelques exemples:

- Les nouvelles batteries LFP (lithium, fer, phosphate) à faible capacité, qui vont équiper les autos à « bon marché et faible autonomie » destinées aux banlieusards, utiliseront en majorité des anodes en graphite synthétique. C'est le cas notamment des **Tesla Model Y**.
- Plusieurs nouvelles usines de graphite synthétique sont en cours de réalisation et vont inonder le marché des anodes (annonces publiées en 2021 et 2022): **Novonix** aux États-Unis s'allie à **Phillips 66** pour les batteries de **Tesla**, **BTR** en Angleterre pour les batteries de **BritishVolt**, **Posco** en Corée et aux États-Unis pour les batteries de GM (la même Posco qui prévoit s'installer à Bécanour pour fabriquer des cathodes).
- Un article édifiant de Newsmis-Asia (avril 2022): « Le graphite synthétique pour les anodes des batteries sera dominant en 2025-2026 »

## 2. Nouvelle technologie 2: Le silicium remplace de plus en plus le graphite (qu'il soit naturel ou synthétique)

- **Mercédès** annonce que sa nouvelle technologie de batterie est développée avec la firme Sila NanoTechnologies qui priorise de hauts contenus de silicium dans les anodes. Ces batteries seront disponibles dès la fin 2022 et en pleine production en 2024. Cette technologie vise même à **remplacer complètement le graphite par du silicium**.
- **Sila Nanotechnologies** (anodes en silicium) a annoncé en mai 2022 la construction de sa nouvelle usine dans l'état de Washington en coopération avec BMW et Mercedes.
- Un autre article édifiant: « Des batteries ultraperformantes utiliseront des anodes de silicium et poudre de carbone » - Article Clean Technica - mai 2022.

## 3. Nouvelle technologie 3: Les batteries « Solid State » deviennent commerciales

- Tous les analystes annoncent que cette nouvelle génération de batteries constitue le « Saint Graal » de la technologie: capacité plus élevée, poids plus faible, recharges plus rapides, aucun risque d'incendie, coûts inférieurs. Dans ces batteries, **pas un seul gramme de graphite n'est utilisé**, les anodes étant en différents alliages ou sels de métaux, ou même complètement métalliques.
- Durant l'année 2022, absolument tous les grands fabricants de batteries et de VE ont annoncé **l'arrivée des batteries « Solid State » dans les quelques années à venir (2024 à 2030):**

- |   |   |
|---|---|
| . <b>Toyota</b>                             | . <b>Nissan-Renault-Mitsubishi</b>                    |
| . <b>Ford</b>                               | . <b>Alliance GM / Honda-NIO avec CATL</b> (Chine)    |
| . <b>Mercedes-Benz</b> (avec ProLogium)     | . <b>Volkswagen</b> (avec QuantumScape)               |
| . <b>Stellantis</b> (avec Factorial Energy) | . <b>SES</b> (Corée)                                  |
| . <b>Dongfeng Motors</b> (Chine)            | . <b>Posco Chemicals</b> (avec GM, Toyota et Hyundai) |

**Note:** Pour consulter des articles donnant plus de détails sur toutes les récentes annonces des fabricants de batteries et de VE, nous référons le lecteur au site Web de notre association [www.aplt.org](http://www.aplt.org), dans la rubrique **Batteries sans graphite - Année 2022**.

## Conclusion

**Il est regrettable que nos politiciens, complètement obnubilés par le rêve de la « filière batterie québécoise » du premier ministre Legault, essaient par tous les moyens de vendre la produc-**



tion minière des minéraux dits « stratégiques » du Québec sans tenir compte de l'évolution de la technologie des batteries, ou peut-être même en décidant de l'ignorer.

Ceci a un effet pervers puisque le message passé aux citoyens et aux journalistes est plein d'inexactitudes lorsqu'on nous affirme que les batteries pour VE ont absolument besoin de graphite (sous-entendu naturel), ce qui est faux.

C'est aussi très dommage que même nos journalistes, dans tous leurs articles sur les mines de graphite, reprennent ce même refrain trompeur qui leur a été dicté par les promoteurs miniers pour justifier la destruction des territoires par des mines à ciel ouvert à travers le Québec.

Il faut le répéter: **On aura de moins en moins besoin de graphite naturel pour les batteries dans un horizon de 4 à 8 ans. Qu'on se le dise!!!**

**Ce marché est en perte de vitesse**, une très mauvaise nouvelle pour tous les projets de mines de graphite à travers le Québec et en particulier pour le projet de Pallinghurst/Nouveau Monde Graphite.

**Pour ce dernier promoteur, cette situation explique leur échec constant pour vendre leur production, que ce soit sous forme de concentré de graphite ou de graphite sphéronisé: les fabricants ne sont pas intéressés car leurs batteries de nouvelles générations n'en auront simplement pas besoin!**

## Nouveau sondage Léger: La population face aux projets miniers

---

**- Communiqué de Québec Meilleure Mine - Santé, environnement, économie: Québec doit cesser d'être un Far West minier - Montréal/Québec, 2 août 2022**

Alors que de grandes multinationales relèvent les ressources du Québec et que plusieurs régions vivent un boom minier sans précédent, un nouveau sondage révèle que la population n'est pas prête à sacrifier sa santé et l'environnement sur l'autel de l'économie. Elle demande des réformes majeures pour réduire l'empreinte de l'industrie, protéger la santé des populations et exiger le consentement des communautés avant toute activité minière sur leur territoire.

Selon le sondage réalisé par la firme Léger du 11 au 18 juillet 2022 auprès de 995 répondants de partout au Québec, plus de 2 personnes sur 3 (68%) estiment que l'industrie minière « engendre des impacts négatifs importants sur l'environnement ».

Parmi les solutions explorées dans le sondage, notons:

- **La santé et l'environnement avant l'économie:** Près de 4 sur 5 (79%) affirment qu'il faut prioriser la santé et l'environnement avant l'économie, « même si cela signifie que certains projets miniers devront cesser leurs opérations ». À peine 1 personne sur 3 (28%) affirme que l'industrie et les gouvernements « en font assez pour protéger l'environnement ».

- **Réduire à la source:** Quatre répondants sur cinq (80%) soulignent que « les gouvernements doivent prioriser la réutilisation et le recyclage des minéraux avant d'exploiter davantage de mines », et plus de 1 personne sur 2 (54%) pensent que « réduire l'extraction minière est nécessaire pour lutter contre les changements climatiques ».

• **Interdire le rejet de déchets miniers dans les lacs et milieux sensibles:** La quasi-totalité des répondants (89%) sont favorables à des mesures environnementales plus strictes, dont « interdire le rejet de déchets miniers dans tout lac, rivière ou milieu écologique sensible ».

• **Évaluations environnementales et sanctions plus sévères:** Une proportion semblable est en faveur « d'exiger que tous les projets de mines et d'agrandissement soient soumis à des évaluations environnementales » et de « pénaliser sévèrement toute infraction aux normes environnementales et de santé publique » (86% et 87%, respectivement).

• **Consentement des populations:** Alors que plusieurs collectivités se mobilisent actuellement face à des projets miniers controversés au Québec, une forte proportion (78%) de répondants se disent favorables d'exiger « le consentement des populations locales (exemples: municipalités, Nations autochtones) avant d'autoriser toute activité minière sur leur territoire »;

• **Zones touristiques et de villégiature:** Trois personnes sur quatre (75%) demandent « d'interdire tout projet minier dans des zones touristiques ou de villégiature »

La marge d'erreur maximale du sondage est de 3,1%, 19 fois sur 20. Le sondage a été réalisé à la demande de la Coalition Québec meilleure mine et d'organismes partenaires.

- **Article Le Devoir - Roxane Léouzon - 2 août 2022 - La santé et l'environnement doivent passer avant les mines, selon un sondage Léger**

**80% des sondés demandent aux gouvernements de « prioriser la réutilisation et le recyclage des minéraux avant d'exploiter davantage les mines ».**

La majorité des Québécois estime que les compagnies minières et les gouvernements devraient en faire plus pour protéger l'environnement et la santé des populations, selon un sondage Léger commandé par la Coalition Québec meilleure mine obtenu par Le Devoir. [...]

« Pour nous, c'est un signal fort », a indiqué le porte-parole du Regroupement vigilance mines de l'Abitibi-Témiscamingue, Marc Nantel, dont l'organisme est membre de la coalition. « Je pense que ça va mettre de la pression sur le gouvernement, à savoir qu'on ne peut pas continuer à exploiter les ressources en faisant fi de la santé des gens et de l'environnement. » [...]

L'auteur-compositeur-interprète Richard Desjardins, porte-parole de l'organisme Action boréale, s'inquiète depuis au moins une quarantaine d'années de la pollution causée par la fonderie de cuivre. Selon lui, les résultats de ce sondage sont une bonne nouvelle. « Malgré toute la publicité [effectuée par l'industrie minière] pour avoir une belle image, les gens se rendent compte qu'elle continue à polluer. C'est ça, la réalité », remarque-t-il. [...]

Les rejets toxiques de cette industrie sont aussi sous les projecteurs à Québec. La pollution au nickel dans le port de la capitale doit cesser, selon 73% des sondés. Or, le gouvernement Legault y a autorisé au printemps un seuil de tolérance cinq fois plus élevé en la matière. [...] La porte-parole de l'Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec, Véronique Lalande, n'est pas surprise par les résultats du sondage. « Il y a vraiment une prise de conscience de l'ensemble des citoyens qui vivent à proximité de lieux industriels d'extraction minière, de transformation et de transit, comme nous, a-t-elle relevé. On peut développer des activités économiques, même industrielles lourdes, tant qu'on protège correctement les populations et l'environnement, au lieu d'être dans la recherche du profit le plus élevé. »

### **En faveur de nouvelles mesures**

Plusieurs autres mesures proposées dans le sondage ont obtenu la faveur populaire. On parle notamment d'interdire le rejet de déchets miniers dans tout lac, toute rivière et tout milieu écologique sensible, d'exiger le consentement des populations locales avant d'autoriser toute activité minière et d'interdire tout projet minier dans des zones touristiques ou de villégiature.

Ces prises de position ont réjoui des résidents et des élus municipaux des Laurentides et de l'Outaouais, qui réclament la protection d'une plus grande partie de leur territoire contre le développement minier. Le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation a d'ailleurs installé la fin de semaine dernière une cinquantaine d'affiches décrétant « incompatibles à l'activité minière » 21 municipalités de la MRC de Papineau, avec l'appui de ces dernières et du préfet de la MRC. Ces citoyens s'opposent notamment au projet de mine de graphite à ciel ouvert La Loutre, craignant son effet sur les lacs des environs, où se trouvent de nombreux chalets.

« Le graphite est important, mais il ne faut pas faire ça comme au Far West, sans tenir compte des autres activités menées sur ces territoires. On souhaite aussi sauvegarder des terres agricoles », a revendiqué le maire de Duhamel, David Pharand. Il s'inquiète de l'intérêt grandissant d'entreprises et d'individus, qui acquièrent des claims — des titres d'exploration minière — sur le territoire de la région. D'autant que les droits miniers ont généralement préséance sur les autres usages des terres, pouvant aller jusqu'à forcer l'expropriation des occupants lorsqu'arrive l'étape de l'exploitation.

Richard Desjardins estime de son côté qu'il est temps de mettre fin à cette primauté de l'exploitation minière. « Les priorités doivent être changées. L'environnement doit venir en premier », a-t-il déclaré. Les Québécois sont sur la même longueur d'onde: 79% des répondants au sondage Léger ont affirmé être fortement d'accord ou plutôt d'accord pour « prioriser la santé et l'environnement, même si cela signifie que certains projets miniers devront cesser leurs opérations ».

Enfin, 80% des sondés demandent aux gouvernements de « prioriser la réutilisation et le recyclage des minéraux avant d'exploiter davantage les mines »

## Acceptabilité sociale des projets miniers

Par Daniel Tokatéloff

---

« **Aucun projet minier sans acceptabilité sociale** ». Ce fut l'annonce de François Legault rapportée dans La Presse du 19 août 2022.

C'est en effet une déclaration surprenante du premier ministre, en réponse aux inquiétudes des citoyens et des maires des régions touchées par la ruée vers le graphite. Et il compte sur le BAPE pour clarifier l'acceptabilité sociale de tout projet minier.

Cependant l'exemple du **projet minier de Saint-Michel-des-Saints a prouvé l'incapacité du BAPE en cette matière**, mais surtout la partialité et le parti-pris de notre pseudo-ministère de l'Environnement en faveur des promoteurs miniers. Car le BAPE avait bien identifié, dans son rapport émis en juin 2020, que le projet de mine provoque de grandes préoccupations chez les citoyens et fait ressortir la difficulté de « conciliation des usages du territoire ».

Et cela a été bien illustré par les nombreuses interventions du public lors des audiences et par le grand nombre de mémoires défavorables au projet qui ont été officiellement déposés et qui sont disponibles sur le site du BAPE (et certains sont reproduits sur le site web de l'APLT à: [www.aplt.org](http://www.aplt.org)). Rappelons notamment que lors de la toute 1<sup>re</sup> journée des audiences, la **présidente du BAPE a fait admettre au promoteur que les sondages qu'il a effectués auprès d'une partie de la population étaient incomplets et biaisés** puisqu'une partie importante de la population (les résidents non-permanents) n'avait pas été consultée.

Ces sondages ont donc été identifiés comme étant non représentatifs et donc sans valeur par la présidente du BAPE. N'ayons pas peur des mots, **ces sondages étaient une véritable fumisterie!**

Et le fait que 2 ans après cela, le promoteur continue de prétendre que son projet reçoit l'approbation de 82% de la population constitue **une propagande mensongère.**

## Une mascarade menée par notre pseudo-ministère de l'Environnement

Dans son rapport, le BAPE avait donc recommandé toute une série d'études et d'enquêtes supplémentaires à réaliser avant que l'approbation du projet ne soit considérée. Elle avait aussi recommandé que « la MRC de Matawinie entreprenne un processus de délimitation du territoire incompatible avec l'activité minière ». Mais rien n'a été fait. Et malgré ces recommandations majeures du BAPE, notre pseudo-ministère de l'environnement a donné le feu vert au projet en janvier 2021. Il a été reconnu par de nombreux intervenants et journalistes que ce ministère avait bâclé son travail et cédé aux pressions du ministre de l'économie.

### **Devant cette mascarade, comment peut-on encore faire confiance à nos autorités pour juger qu'un projet rencontre l'acceptabilité sociale?**

Car tous les promoteurs miniers et les politiciens qui les appuient utilisent le même « chantage aux jobs » qui, malheureusement, rencontre souvent du succès auprès de citoyens, de maires et de conseils municipaux mal informés, révélant une certaine crédulité, faisant preuve d'une vision à court terme de l'avenir de leur région, avec comme résultat de ralentir et même parfois anéantir l'extraordinaire potentiel de développement récréotouristique DURABLE (l'OR VERT) tant recherché.

## Des municipalités réagissent contre ce fléau des mines de graphite

Un communiqué récent de la coalition « Québec Meilleure Mine » et plusieurs articles de journaux nous ont appris que plusieurs municipalités et MRC du Québec sont conscientes de leur devoir de respecter la volonté de la majorité de leurs citoyens puisqu'elles se sont prononcées contre l'établissement de mines sur leur territoire comprenant des parcs et des lieux touristiques ou de villégiature. On peut citer en exemple: le préfet de la MRC de Papineau, le maire de Duhamel, le maire de Grenville-sur-la-Rouge, le maire de Rivière-Rouge dans les Laurentides. Et même tout récemment, la nouvelle préfet de la MRC de Matawinie s'est inquiétée, dans une entrevue avec des journalistes, du système actuel d'attribution de claims miniers qui prive les municipalités et les citoyens de leur libre choix sur l'aménagement de leur territoire.

## Le mauvais exemple de Saint-Michel-des-Saints

Alors que l'acceptabilité sociale d'un projet minier est reconnue comme étant le critère primordial pour permettre un projet, il est extrêmement regrettable que le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints ait pris parti immédiatement en faveur du projet de mine de Nouveau Monde Graphite sur son territoire, et ceci dès sa première présentation en 2016. Cet empressement des représentants de la municipalité, avant de connaître tous les impacts sur l'environnement et les résultats du BAPE, était totalement injustifié.

De plus, la municipalité a négligé de consulter l'ensemble de sa population (et non seulement les habitants du village) en **s'en remettant entièrement aux sondages biaisés et faux effectués par le promoteur**, ceci afin de prétendre que ce projet rencontre l'acceptabilité sociale, alors qu'à l'inverse il provoque une profonde division sociale dans la communauté, ce qui a été reconnu et mis en évidence dans le rapport du BAPE.

## Des balises à établir

Nos ministres et nos fonctionnaires provinciaux et municipaux devraient tous étudier et assimiler l'ouvrage « **Acceptabilité sociale: sans oui, c'est non** » (par Pierre Batellier et Marie-Ève Maillé, Écosociété - 2017) qui résume ainsi le problème:

*« Bien que le gouvernement du Québec ait publié en 2017 des « Orientations en matière d'acceptabilité sociale », le terme n'est à ce jour inscrit dans aucune loi. Dans la sphère publique, son utilisation évacue les nuances et tend à réduire les éléments du débat à des caricatures, ce qui mine la capacité d'agir des citoyens et renforce le pouvoir des élites économiques et politiques [...] Il est grand temps de penser l'acceptabilité sociale des grands projets de développement autour du dialogue, de la confiance et du consentement collectif. **Parce que, même en ce qui concerne le territoire, sans oui, c'est non...** »*

# Campagne de surveillance sur le site du projet minier

Par Daniel Tokatéloff

---

## Les raisons de faire une surveillance environnementale indépendante et communautaire des opérations minières de Pallinghurst/NMG.

Un réseau de surveillance communautaire indépendant, qui aide à documenter les impacts environnementaux d'un projet minier, est une surveillance faite par **des gens de la localité qui ne sont pas liés ou impliqués dans le développement minier**. En effet, les gouvernements provincial et fédéral ont tous deux investi dans Pallinghurst/NMG, ce qui risque de limiter leurs volontés de faire un suivi environnemental rigoureux et agressif de la mine.

De plus, la surveillance citoyenne devient nécessaire quand le ministère de l'Environnement montre tous les signes qu'il n'est pas motivé à la faire puisque non seulement il s'en remet à la mine pour effectuer des contrôles (et que celle-ci n'inspire pas confiance aux citoyens), mais qu'en plus il a accordé son approbation au projet alors que de nombreuses études environnementales sont encore manquantes.

## Cadre de la surveillance citoyenne à Saint-Michel-des-Saints

Avant l'autorisation de la mine par le gouvernement provincial en février 2021, des travaux d'exploration ont eu lieu sur le bail minier. Entre 2014 et 2019, le promoteur NMG a fait des centaines de forages, des dizaines de tranchées de sondages et plusieurs rainurages (coupe dans le roc de surface à l'aide d'une scie refroidie à l'eau) dans la zone minière.

La surveillance citoyenne a pour but de vérifier:

- 1- si les travaux d'exploration du promoteur ont déjà eu un impact négatif sur des cours d'eau dans la zone d'exploration de la mine, ainsi que
- 2- si l'usage du site minier comme lieu de gestion des eaux et boues usées de l'usine de démonstration de Saint-Michel-des-Saints a pu aussi nuire aux cours d'eau en aval du site minier.

## Mise en œuvre du projet de surveillance citoyenne – 1<sup>re</sup> phase

Cette campagne de surveillance citoyenne a été initiée en automne 2021 par les administrateurs de la COPH (Coalition des opposants au projet minier en Haute-Matawinie) et par les responsables de QMM (Québec Meilleure Mine, affiliée à MiningWatch Canada). La conduite de cette campagne a été confiée à la société SVP (Société pour vaincre la pollution) dirigée par le toxicologue bien connu Daniel Green, membre très actif et ancien VP du Parti Vert fédéral.

La 1<sup>re</sup> phase du projet de surveillance environnementale citoyenne a été effectuée à l'automne 2021 par des citoyens.nes de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon. Formé.és par la Société pour vaincre la pollution (SVP) dans les techniques d'échantillonnage des cours d'eau, ces citoyens.nes ont pu faire des prélèvements de sédiments et d'eau de surface lors des missions d'échantillonnages en octobre et novembre 2021. Ces citoyens.nes sont membres ou sympathisant des organismes suivants: Coalition des opposants au projet minier en Haute-Matawinie (COPH); l'Association pour la protection du Lac Taureau (APLT); MiningWatch Canada et la Coalition Québec meilleure mine.

Les frais de cette opération de surveillance environnementale citoyenne, incluant les coûts d'analyses chimiques des échantillons de sédiments et d'eau effectuées par le laboratoire accrédité Bureau Veritas, ont été payés grâce à une subvention du *Western Mining Action Network* et des contributions de la COPH, de l'APLT, de MiningWatch Canada et des appuis de Nature Québec et de la Coalition Québec meilleure mine.

Les résultats de cette 1<sup>re</sup> phase du projet feront l'objet d'un rapport par la société SVP, rapport qui sera rendu public d'ici l'automne 2022.

## Impact dans les médias

Cette campagne de surveillance citoyenne sur le site de la mine a été annoncée aux investisseurs de Pallinghurst/Nouveau Monde Graphite lors de leur réunion annuelle en juin 2022 par des représentants de la COPH et de MiningWatch Canada. Cette annonce a eu un impact immédiat dans les médias puisque plusieurs articles de journaux et d'émissions d'information se sont intéressés à cette première: **des citoyens qui ne font pas confiance, ni au ministère de l'Environnement, ni au promoteur minier, pour prévenir la pollution potentielle des cours d'eau autour du site minier, et qui prennent le problème en main.**

Voir un résumé de ces articles dans le chapitre « Quelques nouvelles en bref » du présent bulletin.

## Projet de surveillance citoyenne – 2<sup>e</sup> phase

Le programme de la 2<sup>e</sup> phase de ce projet de surveillance citoyenne est en cours de préparation.

# Revue de presse récente

---

## **- Article du Journal de Montréal - Olivier Bourque - 30 mai 2022 - Des résidents mènent une lutte sans merci contre la mine.**

Des citoyens croient que le parachèvement de la mine du lac Taureau signifierait la destruction de leur région « Je ne veux pas vendre, c'est chez moi, ici. C'est pour ça qu'on a décidé de se battre », lance Daniel Tokateloff, un résident du lac Taureau depuis une quarantaine d'années.

Ce dernier n'aurait jamais pensé qu'une mine de graphite à ciel ouvert, la plus grande en Amérique du Nord, pourrait s'implanter dans le secteur, à quelques kilomètres de Saint-Michel-des-Saints, inséré entre Lanaudière et le parc du Mont-Tremblant. « C'est une région magnifique. De réaliser qu'une mine va détruire et saccager tout cela, c'est inacceptable. Ça nous prend aux tripes », raconte celui qui fait partie de l'Association de protection du lac Taureau, une organisation de plusieurs citoyens qui sont contre le projet.

### **Située dans le bassin versant du lac Taureau**

Cet amoureux des grands espaces est inquiet de voir ce milieu naturel et touristique transformé et pollué par les activités de la minière. « Cette mine se trouve dans le bassin versant du lac. On a des craintes que les rejets de la mine aillent vers la rivière Matawin qui alimente le lac. On veut aussi éviter qu'une mine à ciel ouvert provoque la destruction de notre région », dit-il. « On ne veut pas que notre région devienne comme Malartic. On a choisi cet endroit pour sa tranquillité, sa beauté... Il n'y a pas de chalets autour de la fosse de Malartic! », poursuit-il.

Malgré le projet qui divise la population, Québec a déjà donné son feu vert à la mine de graphite, un minerai essentiel dans la construction de batteries, un des projets phares du gouvernement caquiste. [...]

### **Un partenaire embarrassant**

C'est la compagnie Nouveau Monde Graphite qui est propriétaire de la mine. L'entreprise est cotée en Bourse et l'actionnaire principal est Pallinghurst (20,7%) un groupe associé à plusieurs entités enregistrées dans des paradis fiscaux comme l'île de Guernesey, ce qui est également dénoncé par le groupe de citoyens. Joint par Le Journal, Nouveau Monde Graphite se défend d'avoir des intérêts dans des pays à la fiscalité avantageuse.

« On fait affaire avec Pallinghurst Graphite, on n'a pas d'interaction avec les paradis fiscaux, notre structure est au Québec avec les règles fiscales en place », a plaidé Julie Paquet, vice-présidente de Nouveau Monde Graphite. Investissement Québec, qui est également actionnaire à 10,4% de la mine, a aussi défendu son partenaire en affirmant que l'entreprise est enregistrée au Royaume-Uni. [...]

### **Encapsuler les résidus miniers**

La compagnie minière dit comprendre les inquiétudes, mais elle affirme avoir agi de façon exemplaire depuis la découverte du gisement. [...]

### **On ne les croit pas**

Malgré tout, plusieurs villégiateurs n'ont aucune confiance en la minière. « On ne les croit pas, il y a un gros problème de stabilité avec ces montagnes de résidus, c'est expérimental, ça n'a jamais été fait en milieu nordique. La population de la région va servir de cobaye », se désole M. Tokatéloff. [...]

## - Article Le Pivot - 21 juin 2022 - Surveillance citoyenne à Saint-Michel-des-Saints

### **Les impacts environnementaux d'une nouvelle mine de graphite sèment l'inquiétude à Saint-Michel-des-Saints, dans Lanaudière.**

Devant le manque de transparence de la compagnie minière et l'inaction du gouvernement, un groupe citoyen a décidé d'aller chercher ses propres réponses à même la rivière. Le projet de surveillance citoyen de la rivière Matawinie et de ses affluents a été dévoilé jeudi dernier, à l'occasion de l'assemblée des actionnaires du projet minier Nouveau Monde Graphite.

Cette compagnie compte exploiter une mine à Saint-Michel-des-Saints qui en est encore aux phases préliminaires de son développement. Les citoyen·nes craignent qu'elle contamine les sources d'eau potable de la région, en plus d'affecter la biodiversité. « Des personnes habitant près de la mine ont aperçu de l'eau d'apparence laiteuse tout de suite après des activités de forage, mais sans avoir de données, nous ne pouvons pas savoir ce qu'elles ont vu », explique Paul Comeau, membre du conseil d'administration de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH).

Pour pallier ce problème, des citoyen·nes de la région ont commencé à collecter des échantillons dans les rivières entourant la mine avec l'aide d'une équipe scientifique, explique le représentant de Mining Watch Canada Rodrigue Turgeon. [...]

### **Un décret que personne ne cherche à appliquer**

La minière devrait pourtant surveiller les effets qu'elle engendre sur l'hydrographie de la région et rendre publics ses résultats selon un décret du gouvernement du Québec encadrant le projet, adopté en janvier 2021. « Ça fait 18 mois, et l'entreprise n'a toujours pas donné suite. Qu'est-ce que les citoyens sont censés faire? Rester les bras croisés? », demande la porte-parole d'Eau Secours Rébecca Pétrin.

Une situation qui est trop fréquente dans la province et au pays, selon Rodrigue Turgeon. « Dans la pratique, le régime minier est auto-réglementé. Les compagnies procèdent elles-mêmes à l'observation de leurs impacts sur l'environnement et les inspecteurs de l'État n'interviennent que très rarement », observe-t-il.

« Nous avons des lois et règlements en matière de protection de l'environnement, mais à quoi servent-ils si nous n'exigeons pas qu'ils soient appliqués convenablement par les entreprises? » s'interroge Rébecca Pétrin.

### **La face cachée de la transition énergétique**

Le projet minier de Nouveau Monde Graphite a été partiellement financé par le Fonds vert du gouvernement du Québec. Le gouvernement aurait supporté inconditionnellement le projet puisque le graphite est une composante nécessaire pour la fabrication de batteries destinées aux voitures électriques, selon Paul Comeau.

Un usage qui ne justifie toutefois pas que la compagnie et le gouvernement se départissent de leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement, d'après Rébecca Pétrin. « Le gouvernement Legault met beaucoup de l'avant l'électrification des transports comme solution environnementale, **mais il ne faudrait pas régler le problème des GES dans les villes en détruisant les milieux naturels dans les régions du Québec** », prévient-elle.

De plus, le site choisi pour la mine serait loin d'être optimal selon Paul Comeau. Il rappelle que le gisement ne contiendrait que 4% de graphite. « Le 96% restant deviendra des déchets qui vont dégager de l'acidité et ultimement ce sera la municipalité, et donc les citoyens qui devront composer avec ça à perpétuité », déplore-t-il.



## **Un manque de transparence**

Nouveau Monde Graphite a profité de son assemblée annuelle pour envoyer aux citoyen·nes une image de transparence, selon Rodrigue Turgeon, qui reste sceptique par rapport aux promesses de l'entreprise. « Ce serait bien de comparer les données que nous allons collecter avec les leurs, mais il reste à prouver qu'ils souhaitent vraiment aller dans cette direction-là », relativise-t-il. [...]

En attendant une intervention du gouvernement ou une plus grande transparence de la minière, la campagne de surveillance communautaire permettra au moins de savoir ce qui se passe avec les cours d'eau, conclut Paul Comeau. « À notre connaissance, jamais rien de tel n'a été fait au Canada, ce sera très intéressant de voir les résultats et c'est tout à l'honneur des citoyens », rappelle Rodrigue Turgeon. Les conclusions de leur enquête devraient être publiées plus tard cet été.

### **- Article Le Devoir - 17 juin 2022 - Roxane Léouzon - Des citoyens ont à l'oeil un projet de mine de graphite**

Des citoyens résidant à proximité du projet Nouveau Monde Graphite, dans Lanaudière, s'inquiètent pour leur environnement immédiat. Devant ce qu'ils considèrent comme étant un manque de transparence de la part de l'entreprise et du gouvernement, ils ont entrepris eux-mêmes d'effectuer des tests sur plusieurs cours d'eau des environs.

« Plusieurs résidents ont constaté des couleurs bizarres dans les cours d'eau », a indiqué Daniel Tokatéloff, de l'Association pour la protection du lac Taureau, en entrevue avec Le Devoir jeudi. Ce regroupement de citoyens, tout comme la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie, s'inquiète notamment de la quantité de rejets acides et de résidus miniers qui pourraient émaner du projet de mine de graphite, un minerai essentiel à la fabrication de batteries pour véhicules électriques.

La mine exploite déjà des installations de démonstration et a lancé les travaux préparatoires de la phase commerciale du projet. Le feu vert du gouvernement du Québec pour commencer les opérations d'extraction et de traitement du minerai, en janvier 2021, obtenu après un processus au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, vient avec certaines conditions. L'entreprise doit notamment remettre des rapports techniques détaillés au ministère de l'Environnement en lien avec sa gestion de l'eau. Ces documents de suivi environnemental ne sont toutefois pas rendus publics en ce moment, ce que déplorent les opposants au projet.

C'est dans ce contexte qu'ils ont décidé de prendre les choses en main et d'effectuer une douzaine d'échantillons dans des cours d'eau environnants. Ils ont confié le travail à la Société pour vaincre la pollution, dirigée par l'ancien chef adjoint du Parti vert du Canada, Daniel Green, qui devra évaluer s'il y a présence de contaminants en quantités nuisibles à l'environnement et à la santé. Les résultats devraient être communiqués dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois.

Parallèlement à cela, ces regroupements citoyens, soutenus par les organismes MiningWatch Canada, la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! et Eau Secours, demandent au ministère et à la minière de rendre publiques les données de suivi environnemental. « On demande aussi une plus grande vigilance de l'État, que des inspecteurs en environnement fassent de la supervision sur les sites miniers, a ajouté le coresponsable du programme national de MiningWatch Canada Rodrigue Turgeon. On ne veut plus que ce soit seulement à l'industrie de s'autoréguler, de le divulguer lorsqu'elle contamine l'eau. » [...]

## Une vingtaine de municipalités dénoncent un « rouleau compresseur »

Une vingtaine de municipalités de l'Outaouais lancent une offensive contre les projets de mines de graphite dans leur région, dont ils craignent les impacts sur les lacs et la qualité de vie des résidants. Dès lundi, le slogan « Incompatible avec l'activité minière » sera placardé dans 21 municipalités de la MRC de Papineau, en Outaouais, en appui au Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN), qui mène la charge.

« C'est un rouleau compresseur qui va passer sur le sud du Québec. Il faut réglementer avant que le rouleau écrase tout », alerte Louis St-Hilaire, porte-parole du RPLPN. « Le rouleau compresseur », c'est l'exploration minière liée au graphite. Ce minerai – essentiel pour fabriquer les batteries de voitures électriques – est indispensable dans la course à l'électrification de Québec.

À Saint-Michel-des-Saints, dans Lanaudière, la mine à ciel ouvert de la société Nouveau Monde Graphite, dont la construction a été lancée à l'été 2021, tirera bientôt des ressources du sol. Un autre projet de mine de graphite, La Loutre, situé entre Duhamel et Lac-des-Plages, est à l'étape des forages d'exploration.

Louis St-Hilaire dénonce ce qu'il nomme « la ruée vers l'or dans Papineau », dont le sous-sol, comme ailleurs en Outaouais, est riche du précieux minerai. « Le projet de mine dans notre coin est entouré de lacs et d'immenses milieux humides », déplore M. St-Hilaire. Le préfet de la MRC de Papineau, Benoit Lauzon, ajoute sa voix à la sienne: « Nos citoyens sont très attachés à notre territoire, parsemé de lacs et de cours d'eau exceptionnels. On entend très clairement leur message et nous le partageons: selon les règles actuelles du gouvernement, notre région est incompatible avec l'activité minière », a-t-il réagi dans un communiqué.

En plus de la destruction de milieux naturels, les municipalités redoutent les impacts d'un projet d'une telle envergure sur la qualité de vie des résidants. « Notre population ne souhaite pas voir d'activité minière à 200 mètres de leur lac », lance le maire de Duhamel, David Pharand, en entrevue avec La Presse. « Ce sont des territoires qui sont destinés aux loisirs, à la vie au grand air. Les gens ne s'attendent pas à retrouver un parc industriel de plusieurs kilomètres de long », ajoute Louis St-Hilaire. [...]

Louis St-Hilaire tient à le souligner: la campagne ne s'oppose pas à l'électrification des transports, tout au contraire. « Mais la façon dont s'est fait présentement, on fait ça avec des lois du passé. [...] Il faut réglementer. Il faut protéger nos cours d'eau », plaide-t-il.

## Un feu vert controversé

Quand M. St-Hilaire regarde ce qui se passe autour de l'Outaouais, il redoute le pire. Le site minier de Nouveau Monde Graphite – qui doit devenir la plus grande mine de graphite de l'Occident à terme – continue de diviser la communauté. C'est que le projet avait obtenu le feu vert de Québec en 2021, malgré le fait que certaines études environnementales n'avaient pas encore été complétées.

En juin dernier, Le Devoir a rapporté que des citoyens avaient entrepris d'effectuer eux-mêmes des tests sur plusieurs cours d'eau à proximité du site, craignant la présence de rejets acides et de résidus miniers.

Pour Louis St-Hilaire, c'est un exemple qui montre clairement « qu'on ne peut pas faire vraiment confiance au gouvernement ». « Quand on a parlé [au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles], il nous a écoutés, mais on ne sent pas qu'il veut changer quoi que ce soit là-dedans. Il y a un

laisser-faire du côté du gouvernement. C'est pratiquement une complicité », dénonce le porte-parole du RPLPN.

### **Multiplication des titres miniers**

Ce qui préoccupe aussi les municipalités, c'est la « multiplication » des claims (titres miniers d'exploration), affirme Louis St-Hilaire. [...]

**- Une mine dans un parc? Article La Presse - Léa Carrier - 18 août 2022**

**« Ce n'est pas du tout, du tout compatible »**

**Un parc régional abritant une réserve de biodiversité est dans la ligne de mire d'un exploitant minier. Au cœur de l'affaire: l'appétit grandissant du Québec pour le graphite, indispensable pour l'électrification des transports. Une coalition d'une dizaine d'organismes craint d'ailleurs que le Québec devienne « l'Alberta des minéraux ».**

Un exploitant minier convoite un gisement de graphite situé en partie dans un parc régional des Laurentides à vocation de conservation et prisé des adeptes de plein air. Des citoyens et des élus s'inquiètent de voir son territoire défiguré par une mine, qui mettrait aussi en péril un projet récréotouristique de 2,5 millions.

« Ce n'est pas à côté du parc: c'est dans le parc », fustige Marie-Claude Provost, directrice du parc régional du Réservoir-Kiamika, situé près de Mont-Laurier. Elle fait référence au projet Mousseau Ouest: une mine de graphite potentielle d'une superficie de 489 hectares, accessible à partir de la route 117 sur 12 km de chemins forestiers. L'entreprise ontarienne Northern Graphite veut acheter un lot de claims miniers dans l'intention d'exploiter le précieux minerai.

Un claim est un titre minier qui donne à son propriétaire le droit exclusif de chercher des substances minérales sur le terrain d'un domaine de l'État. Le graphite – essentiel à l'électrification des transports – est au cœur du développement d'une filière batterie au Québec, comme l'ambitionne le gouvernement de François Legault. [...]

« Le paysage va complètement changer. Ce n'est pas du tout, du tout compatible », s'insurge Marie-Claude Provost. [...] « C'est certain qu'on s'oppose au projet minier », répond Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, en entrevue avec La Presse. « Imagine: t'as un projet touristique, le gouvernement investit au-dessus d'un million et là, il pourrait y avoir l'achat de claims miniers. »

Dans une résolution adoptée à l'unanimité le 9 août, la Ville interpelle le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin qu'il protège le parc régional du Réservoir-Kiamika « de l'exploration et de l'exploitation minière de toute substance minérale ».

Joint par à de nombreuses reprises, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a pas répondu à nos questions. La députée caquiste de la circonscription de Labelle, Chantale Jeannotte, indique « suivre le dossier avec intérêt ». Pour elle, « l'acceptabilité sociale est primordiale », écrit l'élue. [...]

**Mais ça ne suffit pas à rassurer les citoyens.** « On refuse que le paysage soit dévasté », tonne Raymond Carrier, président de l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika. Selon une carte du projet consultée par La Presse, moins de cinq kilomètres séparent une zone habitée du potentiel site minier. « On pense qu'il y aura un bon nombre de nuisances, dont la poussière et le bruit. Et sur le lac, on sait que le son se propage très facilement ». De plus, les citoyens sont préoccupés par les impacts inconnus de l'exploitation minière sur la faune et la flore du parc régional du Réservoir-Kiamika. « On s'inquiète des effets sur les cours d'eau et les petits lacs. Sans compter que les camions vont emprunter des sentiers forestiers », souligne Raymond Carrier. [...]

## **L'inquiétude grimpe ailleurs au Québec**

C'est loin d'être le premier projet de mine qui suscite l'inquiétude dans les dernières années au Québec. Début août, 21 municipalités de l'Outaouais ont lancé une offensive contre l'exploitation minière dans leur région, dont elles craignent les impacts sur les lacs et la qualité de vie des résidents. À Saint-Michel-des-Saints, dans Lanaudière, la mine à ciel ouvert de la société Nouveau Monde Graphite, dont la construction a été lancée à l'été 2021, continue de diviser la communauté. C'est que le projet avait obtenu le feu vert de Québec, même si certaines études environnementales n'avaient pas encore été complétées. Un autre projet de mine de graphite, La Loutre, situé entre Duhamel et Lac-des-Plages, dans les Laurentides, est à l'étape des forages d'exploration.

« On le voit partout, on en entend partout. On regarde ce qui se fait ailleurs, et on ne veut pas ça chez nous », déplore Marie-Claude Provost. « Je sais qu'on a besoin de graphite pour les batteries, mais il y a des endroits où l'acceptabilité sociale est présente. Mais dans les Laurentides? Dans un parc? », lance-t-elle. [...]

### **- Article du Journal de Québec - 29 juillet 2022 - Où est le ministère de l'Environnement?**

Nos gouvernements le savaient. En 2004, le ministère de l'Environnement savait que les citoyens de Rouyn-Noranda étaient anormalement exposés à l'arsenic. Le gouvernement Charest a tenté de négocier, a échoué, et le statu quo est resté. À la CAQ, on était ainsi au fait de la situation.

Ce qui n'a pas empêché le premier ministre Legault d'affirmer que « les risques étaient minimes » en 2019. Et au ministre de l'Environnement Benoit Charrette d'accuser la députée Émilie Lessard-Therrien « d'exacerber ses inquiétudes de façon disproportionnée ».

Il a fallu des enquêtes journalistiques et un travail titanesque de la députée solidaire pour que la CAQ se bouge.

### **Environnement**

La Fonderie Horne révèle l'étroite capacité d'action de notre ministère de l'Environnement. Il est complètement évincé du dossier. On ne connaît toujours pas les cibles d'émission exigées par le gouvernement. Le ministre Charrette a refusé de s'avancer en affirmant que c'était à la Santé publique de le dire. La Santé publique a plutôt renvoyé la balle au ministre. Depuis, la balle est introuvable.

Bien des ministères sont impliqués. C'est Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, qui négocie avec les représentants de la Fonderie. Question de santé, c'est au ministère de la Santé qu'on doit se référer. Et maintenant, le bureau du PM Legault qui commente le dossier.

La question: où est donc notre ministère de l'Environnement et son ministre dans tout ce branle-bas de combat? En retrait, hochant la tête et défendant l'action du gouvernement.

### **Mission**

C'est la place de ce ministère qui doit être contestée. Il s'agit encore aujourd'hui d'un ministère junior, avec un budget et des pouvoirs ridiculement limités, qui agit d'abord comme accompagnateur aux promoteurs économiques.

Un ministère édenté, soumis aux forces économiques, très loin de sa mission originelle élaborée en 1976 par le PQ et un certain Marcel Léger. C'est un ministère vitrine, quoi! Un ministère qui sert à étaler nos bons sentiments et nous donner bonne conscience face à notre inaction.

## **- Chronique Le Devoir - Michel David - 9 avril 2022 - Le virus de la bêtise politique - Extrait**

[...] Le ministre des Transports, François Bonnardel, en avait déjà laissé plusieurs pantois l'automne dernier en soutenant que le troisième lien serait carboneutre, mais son collègue de l'Environnement, Benoit Charette, a atteint un sommet dans l'absurdité cette semaine en déclarant que le troisième lien était « une belle façon » de contenir l'étalement urbain (<https://www.ledevoir.com/politique/ville-de-quebec/692280/le-troisieme-lien-un-frein-a-l-etatement-urbain-selon-le-ministre-benoit-charette?>). [...]

Que M. Charette soit le maître d'œuvre de la lutte contre les changements climatiques paraît aussi rassurant que de confier le volant du camion de pompiers à un pyromane. Maintenant qu'il a décrété l'impossibilité d'atteindre des cibles plus élevées, c'est comme s'il s'employait à semer des obstacles pour avoir raison.

Si besoin était, les deux dernières années ont démontré de façon dramatique que les virus ne connaissent pas de frontières. Ils peuvent se propager à une vitesse foudroyante et contaminer même ceux qui semblaient immunisés. Celui de la bêtise ne fait pas exception.

Honnêtement, quelqu'un pensait-il vraiment que M. Charette avait les convictions, la volonté, le courage et l'autorité morale nécessaires pour relever le défi de l'urgence climatique? S'il avait eu ces qualités, M. Legault ne l'aurait pas nommé à ce poste [...]

## **- Le boom d'exploration minière dans le Sud-Ouest québécois inquiète les municipalités - Radio-Canada - 17 août 2022**

**L'électrification des transports passe par l'accès au graphite et au lithium dont le sud-ouest du Québec regorge. Mais ses habitants appréhendent l'apparition de mines et demandent un moratoire alors que l'exploration minière bat son plein dans la région.**

Les claims miniers explosent dans Lanaudière, en Outaouais et dans les Laurentides, et les prospecteurs affluent dans la région. La demande mondiale croissante pour les minéraux stratégiques y est pour beaucoup, mais aussi la volonté de Québec de les mettre en valeur.

Depuis 18 mois, le nombre de claims miniers – ces titres d'exploration qu'une entreprise achète pour sonder une portion de territoire – a plus que doublé. Le sud-ouest du Québec en compte aujourd'hui 15 413, dont 56% ont été acquis depuis janvier 2021, selon la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. Une augmentation 4,9 fois plus rapide qu'ailleurs en province. « Je m'attendais peut-être à une augmentation quelconque, mais pas de cette ampleur-là [...]

Ce sont des milieux récréotouristiques avec des milieux naturels sensibles, et ça nous préoccupe beaucoup », dit son co-porte-parole Ugo Lapointe.

Hausse du nombre de claims miniers en 18 mois: Mauricie: 49%, Laurentides: 71%, Outaouais: 211%, Lanaudière: 408%

« C'est quelque chose de préoccupant pour chacun des citoyens et [ils] ne sont pas au courant de ça. Ils n'ont aucune information qu'il peut y avoir derrière chez eux quelques kilomètres de claims », ajoute Louis Saint-Hilaire, qui milite pour le Regroupement de protection des lacs de la Petite Nation, l'organisme qui a réalisé les nouvelles cartes en épluchant les données gouvernementales. « On est en train d'entrer dans les minéraux d'avenir, mais avec des lois qui datent de 150 ans! » [...]

### **Une mine de graphite non loin du parc du Mont-Tremblant**

Les cartes élaborées par l'organisme permettent notamment de constater qu'un immense secteur, à la frontière est du parc national du Mont-Tremblant, est désormais entièrement recouvert de claims.

C'est d'ailleurs dans cette zone, à Saint-Michel-des-Saints, que se trouve le projet minier le plus avancé: la future mine de graphite de l'entreprise Nouveau Monde Graphite. Le projet a le feu vert de Québec et la fosse minière a commencé à être creusée.

### **Des municipalités inquiètes**

Nouveau Monde Graphite, dont le projet se réalise sur des terres publiques, n'a exproprié personne. Sauf que l'entreprise a dû s'entendre avec des propriétaires voisins pour leur acheter 25 terrains et 9 maisons. Rien n'indique qu'il n'y aura pas d'expropriations dans d'autres cas.

Au Québec, le sous-sol n'appartient pas aux propriétaires des terrains et le processus d'un claim peut aboutir à des expropriations lorsqu'un projet a le feu vert des autorités. De plus en plus de municipalités s'en inquiètent. « La loi sur les mines est au-dessus de toutes les autres lois! Le sous-sol ne fait pas partie de nos pouvoirs d'aménagement du territoire. Ce que ça veut dire, c'est qu'on n'a pas de contrôle, on n'a pas d'informations », déplore Isabelle Perreault, mairesse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez et préfète de la MRC de la Matawini. « Dans le fond, on n'est pas contre l'activité minière, mais le problème est qu'il faudrait qu'elle se fasse en dehors des zones de villégiature, et protéger les lacs. » — Marc L'Heureux, maire de la municipalité de Brébeuf et préfet de la MRC des Laurentides.

### **Un moratoire demandé**

Il n'empêche qu'à quelques semaines des élections québécoises, de nombreux élus municipaux, militants et résidents espèrent que cet enjeu sera discuté en campagne. Une vingtaine de municipalités de l'Outaouais ont même dressé de grandes pancartes sur leur territoire pour afficher clairement qu'elles ne souhaitent pas accueillir de mines. Aussi, des maires se rencontrent mercredi pour demander un moratoire sur les claims.

« Ce serait pertinent de mettre un moratoire maintenant, de prendre le temps de regarder la situation, de changer les balises pour s'assurer que les milieux touristiques soient protégés », dit Ugo Lapointe de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine.

## **Gestion des niveaux d'eau du lac Taureau**

Par Daniel Tokatéloff

---

### **La mauvaise expérience de l'été 2021**

L'année 2021 restera dans les mémoires comme une année très spéciale puisque le lac Taureau n'a pu atteindre son niveau estival qu'à la fin juillet, au grand désespoir de tous les propriétaires riverains, les vacanciers, les touristes, les auberges et les campings. Bien sûr, la gestion du niveau d'eau par Hydro-Québec a été mise en cause, et en particulier leur décision de fermer le barrage Matawin trop tard au printemps, alors que le « coup d'eau » dû à la fonte des neiges était déjà passé.

Hydro-Québec s'est alors justifié en invoquant la très faible « hydraulité » de l'hiver et du printemps 2021. Depuis cet événement, leur service de relations avec les communautés a fait des efforts notables pour améliorer leur service dans la gestion des niveaux des réservoirs (et notamment du lac Taureau), mais aussi pour tenir la population informée.

## Les efforts d'Hydro-Québec

Ainsi, en mai dernier, Hydro-Québec a organisé une téléconférence pour expliquer les processus de gestion des niveaux des réservoirs en fonction de l'hydraulicité. Cette téléconférence donnait la parole à plusieurs ingénieurs-hydrauliciens spécialistes qui ont pu présenter de façon claire et instructive les paramètres majeurs et les procédés de prévision et de gestion des débits et des niveaux dans les réservoirs. Et les statistiques présentées ont prouvé sans aucun doute que l'hiver 2020-2021 et le printemps 2021 ont battu des records de sécheresse. Ce qui explique la situation que le lac Taureau a subie durant le printemps et l'été 2021.

## Les niveaux durant l'été 2022

Serait-ce pour se faire pardonner des bas niveaux de 2021, ou simplement à cause d'une bien meilleure hydraulicité au printemps 2022, ou une combinaison des deux, mais cet été 2022 a pu bénéficier de niveaux tout à fait satisfaisants et même supérieurs à la moyenne des années précédentes. Rappelons en effet qu'une entente établie entre Hydro-Québec et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints définit l'obligation de maintenir les niveaux estivaux (entre le 24 juin et le 1<sup>er</sup> septembre) à la cote 358 m (plus ou moins 15 cm). Cette cote a été très respectée cette année (allant de 357,90 en juillet à 357,80 à la mi-août), alors que les années précédentes notre association s'était plainte à plusieurs reprises que les niveaux étaient trop bas.

Donc cela nous fait plaisir de féliciter Hydro-Québec pour cette gestion des niveaux en 2022. Rappelons que ces niveaux ont permis à tous les utilisateurs du plan d'eau de bénéficier de belles conditions de navigation et de baignade, tout en permettant aux baies peu profondes du lac de reprendre leur fonction très utile de milieux humides.

## Les niveaux du lac Taureau disponibles sur le Web

De plus, Hydro-Québec rend maintenant accessibles ses données hydrographiques en temps réel sur le Web afin de permettre à toute personne concernée de suivre l'évolution des niveaux d'eau de tous ses aménagements. Pour cela, consulter et télécharger l'outil « débits, niveaux d'eau et données météorologiques » au site suivant: <https://www.hydroquebec.com/production/debits-niveaux-eau.html> et sélectionner la région « Lanaudière » et le réservoir « Taureau ».

Ainsi, grâce à cette possibilité de suivre les niveaux du lac sur le Web, notre association peut dorénavant cesser d'entretenir et de consulter son échelle de niveaux durant les étés, comme elle l'avait fait depuis les derniers 10 ans.

## Le myriophylle à épis: suivi

Par Suzie Navert, Paul Ménard

---

Depuis quatre (4) ans, nous suivons la progression du myriophylle à épis, qui est maintenant répandu dans plus de 500 lacs au Québec.

Bien que non toxique, en référence aux algues bleu-vert, ses méthodes de propagation et ses aspects physiques font que la plante est redoutable. En quelques années, cette plante indigène peut

envahir complètement les accès à l'eau, nuire à la circulation des embarcations et même entraîner des pertes de jouissance du plan d'eau.

Lorsque le myriophylle s'implante dans les rives d'un lac, il est difficile de s'en débarrasser. Plusieurs associations de lacs ont tenté des expériences, par exemple, couvrir la rive de toiles opaques à la lumière du soleil, afin de faire mourir toute végétation, ou l'arracher à la main ou avec des moyens mécaniques (grattoirs ou râpeaux). Mais, aussi longtemps que nous ne contrôlerons pas la source de propagation, ces méthodes s'avèreront inutiles, tout sera à recommencer aux 4-5 ans.

**Doit-on recourir à la méthode forte?** Empêcher ou limiter la circulation des bateaux? On a de plus en plus la certitude que cette terrible plante a été observée d'abord près des rampes de mise à l'eau des bateaux. Le lavage des coques et des remorques de bateaux qui arrivent ou repartent de notre lac est une des solutions envisagées pour diminuer l'apport de restants de cette plante pouvant venir d'autres lacs. Car, on sait qu'il ne faut que des petites parties de tiges pour que la plante s'enracine au fond de l'eau et continue à se multiplier.

Cette possibilité est à l'étude au sein du Comité de suivi dirigé par Francis Lacelle, coordonnateur du Parc régional et auquel participent plusieurs représentants de l'APLT. Et une démonstration d'une opération de lavage de bateau a été présentée en juillet dernier à la mise à l'eau principale de lac Taureau, par la société coopérative OZERO SOLUTIONS, issue d'un projet de recherche universitaire.

De plus, il faudra diminuer l'accès des bateaux dans les zones plus sujettes à la présence du myriophylle. Il n'est pas suffisant d'empêcher l'introduction de la plante aux rampes d'accès au lac, il faut aussi éviter de la propager à l'intérieur du plan d'eau.

**La MRC, en collaboration avec la municipalité, vient de publier un Code d'Éthique** qui propose de limiter la vitesse des embarcations aux endroits moins profonds et où on doute déjà la présence de la plante. Il faudra aussi limiter le plus possible la circulation des bateaux dans ces zones potentiellement à risque. Ce code d'éthique a été distribué à toutes les mises à l'eau officielles durant l'été 2022, et il doit circuler parmi tous les utilisateurs du lac. Il en va de la survie du joyau de la Matawinie.

# Ensemencement de dorés jaunes dans le lac Taureau

Par Daniel Tokatéloff

---

Tel que cela avait été annoncé durant l'été 2021 par le responsable du Parc régional du lac Taureau, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a finalisé durant l'automne dernier une opération d'ensemencement dans le réservoir Taureau de 82 000 jeunes dorés jaunes. Il s'agit de la 1<sup>re</sup> année d'une opération de réintroduction de cette espèce qui s'échelonne sur 10 ans.

**Le communiqué du MFFP du 15 décembre 2021** annonçant et donnant les détails de ce projet a été publié dans la Revue de la Chambre de commerce, édition du 21 janvier 2022. Selon ce communiqué, l'objectif de ce projet est d'ensemencer annuellement 100 000 petits dorés afin de reconstruire la structure d'une population naturelle de dorés jaunes ayant disparu de ce réservoir. Ce projet de-



vrait permettre le rétablissement d'une population qui sera capable de se maintenir et de durer, ce qui viendra bonifier l'offre de pêche et en augmenter les retombées, au grand plaisir des pêcheurs sportifs.

En effet, la détérioration des habitats de reproduction du doré jaune a été causée par le flottage du bois, durant une cinquantaine d'années, ce qui a provoqué la quasi-disparition de cette espèce au début des années 1990.

Rappelons qu'un tel projet d'ensemencement avait été lancé au début des années 2000 en transférant près de 2 000 dorés mesurant entre 30 et 50 cm de longueur en provenance du réservoir Kempt. Cependant cette 1<sup>re</sup> opération d'ensemencement n'avait pas été concluante puisque l'espèce ne semble pas avoir réussi à se reproduire, et ceci, même si un inventaire mené en 2014 avait démontré que les poissons introduits avaient atteint l'âge adulte et que le réservoir Taureau offrait dorénavant un milieu de vie adéquat pour la survie de l'espèce. Par conséquent, il est estimé que des ensemencements récurrents de quantités importantes de jeunes dorés devraient permettre d'atteindre les objectifs de ce nouveau projet.

Le succès de cet ensemencement sera mesuré par un inventaire de contrôle après le 8<sup>e</sup> déversement, soit vers 2028.

Cependant, pour assurer le succès de ce projet, la pêche au doré jaune demeurera interdite sur ce plan d'eau et la remise à l'eau des captures accidentelles sera obligatoire. La clientèle sera sensibilisée à la protection de l'espèce, et la collaboration des pêcheurs sportifs sera demandée.

## Des règles nautiques pour le lac Taureau? Des discussions renouvelées

Par Daniel Tokatéloff

---

Au cours des dernières vingt années, notre association a souvent été interpellée par des usagers du plan d'eau du lac Taureau pour intervenir dans le contrôle de la navigation sur le lac. Les plaintes étaient toujours les mêmes, et elles ressortent encore aujourd'hui: trop grande vitesse de certains bateaux, bruits excessifs, cirques des motomarines qui tournent en rond, grosses vagues créées par les « wakeboats » qui endommagent les rives, destruction des milieux humides dans les baies peu profondes.

Notre association avait, dès l'année 2004, proposé d'établir une réglementation minimale sur la circulation nautique, mais s'était heurtée à beaucoup d'opposition, non seulement de la part de certains usagers, mais aussi des autorités municipales. Nous avons aussi établi assez vite que ce sujet était non seulement très sensible, mais aussi très difficile à régler puisque la circulation nautique est de juridiction fédérale et que l'approbation d'une réglementation est extrêmement longue et ardue à obtenir.

### Des nouvelles concertations à plusieurs niveaux

Depuis que le lac Taureau est devenu un Parc régional, le problème de la circulation nautique est aussi de la responsabilité de la MRC par l'intermédiaire de la SDPRM (Société de développement

des parcs régionaux de la Matawinie). De plus, un autre organisme officiel commence à intervenir dans la gestion des ressources en eau de la région, soit le BVSM (Bassin versant St Maurice), qui s'intéresse donc aussi au lac Taureau.

Depuis les deux dernières années, des réunions ont donc eu lieu entre ces organismes et auxquelles participaient la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et l'Association pour la protection du lac Taureau. Les représentants de l'APLT ont été son président Gilles Cartier et son secrétaire Daniel Tokatéloff.

## Le sujet de la réglementation nautique

Au printemps 2022, deux réunions se sont tenues et ont abordé, entre autres sujets, le problème des plantes envahissantes (myriophylles) et la réglementation nautique. Il a été reconnu que ces deux problèmes sont liés puisque l'introduction et la diffusion des plantes envahissantes sont provoquées par les bateaux.

Mais la problématique de régler la circulation nautique est ressortie, à savoir que le processus d'approbation fédéral est très long et compliqué. Dans ces circonstances, il a été convenu par ces intervenants que la solution à privilégier à court terme serait la sensibilisation des usagers et par l'établissement d'un **CODE D'ÉTHIQUE**. Par contre, il a été reconnu que malheureusement, l'application de ces règles sera très difficile à contrôler puisque la mise en place de patrouilles sur le lac coûterait bien trop cher.

En conséquence, l'été 2022 a vu la mise en place de pancartes aux rampes de mise à l'eau et la distribution systématique de dépliants qui détaillent le code d'éthique: précautions à prendre lors des mises à l'eau, zones où différentes vitesses sont permises, protection des berges et des milieux humides, limites de bruit.

## Autres mesures en cours ou en préparation

- Dès l'été 2022, une nouvelle tarification pour la mise à l'eau des bateaux a été établie avec des tarifs différents selon la puissance des moteurs, ceci afin de ne pas encourager les bateaux à grande vitesse qui produisent le plus de dommages.
- À noter que pour les années à venir, les autorités du Parc régional ont l'intention d'augmenter encore les tarifs progressivement pour les grosses puissances de moteurs.
- Parallèlement, il est aussi envisagé d'installer des stations de lavage pour les bateaux venant de l'extérieur afin de lutter contre l'introduction de plantes envahissantes (voir l'autre article à ce sujet dans le présent bulletin).
- Il a aussi été convenu que, si les mesures prises s'avèrent insuffisantes, un processus de demande de réglementation nautique auprès des autorités fédérales pourra être enclenché dans les années à venir.

**Fait à noter:** Ce problème de contrôle de la navigation sur les lacs se fait sentir à travers tout le Canada. D'ailleurs un organisme bénévole du nom de « Coalition navigation » s'est créé depuis les dernières années pour exercer des pressions sur le gouvernement fédéral. Notre association s'est jointe à cette coalition en 2016 et continue de se tenir informée de ses efforts, des efforts qui peuvent possiblement porter fruit puisque tout récemment, le ministre fédéral de l'environnement Steven Guilbault a déclaré être soucieux de ce problème et vouloir envisager des actions.

# Quelques nouvelles en bref

Par Daniel Tokatéloff

---

## **- L'usine de granules « la Granaudière » en faillite et reprise par « Albioma »**

Une mauvaise nouvelle est tombée sur la population de Saint-Michel-des-Saints à la fin août 2021: l'usine de granules de bois « La Granaudière » devait stopper ses activités par manque de liquidités après 7 mois d'activité. Ses dirigeants ont invoqué l'effondrement des prix des granules sur les marchés.

Heureusement pour l'économie de la région, les installations ont été reprises dès janvier 2022 par le groupe « Albioma », un groupe très engagé dans le secteur des énergies renouvelables (biomasse, solaire et géothermie). Ce groupe est implanté en France, en Outre-Mer français et dans d'autres pays.

L'usine de granules est maintenant connue sous le nom de « Biomasse du lac Taureau » et a redémarré sa production au printemps 2022. Devant le manque criant de main d'œuvre dans la région, cette usine est en mode très actif de recrutement depuis le printemps dernier et le sera encore cet été et cet automne.

## **- La journée de l'arbre à Saint-Michel-des-Saints**

La traditionnelle Journée de l'arbre s'est tenue à nouveau au site de la patinoire municipale le samedi matin 29 mai, après deux années d'interruption dues à la pandémie. L'APLT y a tenu un kiosque et nos amis Paul Ménard et Gilles Cartier y ont distribué des dépliants sur les bonnes pratiques d'entretien des rives des lacs, ainsi que les derniers bulletins de l'APLT.

## **- « La caution verte » - Le désengagement de l'État québécois en environnement**

Ouvrage de Louis-Gilles Francoeur, ancien journaliste du Devoir et ex-VP du BAPE - Hiver 2022

**En résumé:** *« Alors que plusieurs vivent une écoanxiété grandissante et placent, année après année, l'environnement au sommet de leurs priorités, le ministère de l'Environnement du Québec s'avère trop souvent impuissant à assumer son rôle de protecteur des écosystèmes et de contrôler des activités polluantes. Remplit-il véritablement sa mission ou maquille-t-il de vert les décisions de nos gouvernements pour mieux camoufler leur désengagement à l'égard des enjeux écologiques? [...]*

*Le portrait qui en ressort est celui d'un ministère en perte de contrôle, en déficit de moyens techniques et financiers, au détriment de nos écosystèmes et de la qualité de notre environnement.»*

Un essai percutant et hélas réaliste sur la mise sous tutelle du ministère de l'Environnement par celui de l'Économie, et ceci à travers nos gouvernements successifs.

Très inquiétant pour notre avenir à tous. À lire absolument! (éditeur: Écosociété - 2022).

## **- Alerte pollution pour le lac Taureau: Déversement des eaux usées - 10 août 2022**

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints a émis un avis public le 8 août annonçant que, pour des nécessités de réparation du système d'aération de l'usine de traitement des eaux usées du village, un déversement d'eaux usées partiellement traitées serait libéré dans la rivière Matawin à partir du mercredi 10 août, et que ce déversement pourrait se poursuivre jusqu'au courant de la saison automnale.

Notre association s'est bien sûr inquiétée de ce déversement qui pourrait avoir un impact négatif sur la qualité des eaux du lac Taureau puisque la rivière Matawin en est l'affluent principal, d'autant plus que l'avis public ne mentionnait aucune mesure de contrôle de la qualité des eaux dans le lac. Considérant que la plage municipale se trouve à moins d'un km du déversement de la rivière dans le lac, que la baie du Village où se déverse la rivière comporte des dizaines de chalets-riverains, et qu'en plus ce déversement risque de durer plus trois mois et entraîner de la pollution organique à travers le lac, nous avons estimé qu'une campagne d'échantillonnage et d'analyse de l'eau à travers le lac était nécessaire, et ceci de façon urgente puisque la saison estivale était encore en cours.

En conséquence, une demande officielle en ce sens a été envoyée à la municipalité par l'APLT dès le 15 août et notre président est entré en contact avec le directeur, ainsi qu'avec le coordonnateur du Parc régional pour obtenir des explications. Le directeur a expliqué à notre président que cet événement a été retardé de quelques semaines et que des prélèvements et mesures de qualité des eaux usées rejetées se font en permanence à la sortie des bassins de traitement. Selon lui, ces déversements n'auraient qu'un impact mineur sur les eaux du lac Taureau.

### **- Les paradis fiscaux à l'honneur chez Investissement Québec**

Non seulement le bras financier de notre gouvernement, Investissement Québec, ne voit aucun inconvénient à être partenaire dans le projet de mine de Nouveau Monde Graphite avec Pallinghurst Graphite Ltd, un groupe habitué des paradis fiscaux, mais en plus plusieurs articles dans La Presse nous révèlent que, pour Investissement Québec et notre gouvernement, ils n'ont aucun scrupule à tremper dans de tels partenariats douteux. En effet, les articles de La Presse du 15, du 16 et du 18 août 2022 nous révèlent que le chantier maritime Davie bénéficie lui-aussi des scrupules très larges de nos gouvernements. Juste les titres de ces articles sont révélateurs:

- article du 15 août: *Chantier Davie - D'un paradis fiscal à l'autre pour les propriétaires*
- article du 16 août: *Chantier Davie - Le recours aux paradis fiscaux ne préoccupait pas trop Québec*
- 18 août (lettre ouverte du collectif « Échec aux paradis fiscaux »): *D'île en île, la Davie nous mène en bateau*

### **Guernesey, le paradis fiscal de choix**

Il n'est pas surprenant de constater **que l'île de Guernesey se révèle le paradis fiscal préféré** de tous ces gens d'affaires. C'est aussi là qu'on retrouve aussi plusieurs entités du groupe Pallinghurst, **incluant Pallinghurst Graphite International Ltd qui a été incorporée spécialement en 2020 dans ce paradis fiscal** pour devenir **partenaire majoritaire dans le projet de Nouveau Monde Graphite**, et ainsi devenir partenaire d'affaires avec Investissement Québec.

### **C'est honteux de voir notre gouvernement tremper dans les paradis fiscaux!**

Non seulement c'est inacceptable moralement, mais c'est aussi en contravention flagrante avec des directives gouvernementales qui existent depuis 2017 afin de lutter contre ce fléau en empêchant les fonctionnaires québécois d'établir des contrats et/ou de faire affaire avec toute société ou individu utilisant les paradis fiscaux. Ces directives sont spécifiées dans le document officiel suivant, disponible sur le site du ministère des Finances du Québec: « **Paradis fiscaux: Plan d'action pour assurer l'équité fiscale** »

**Réf.: Le Plan économique du Québec - Dépôt légal - Novembre 2017 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN 978-2-551-79913-9 (2e édition, 16 novembre 2017 - Imprimé) ISBN 978-2-550-79914-6 (2e édition, 16 novembre 2017 - PDF).**

N'oublions pas que si ce malheureux projet de mine à Saint-Michel-des-Saints est encore en vie aujourd'hui, c'est principalement grâce à **l'utilisation par Investissement Québec d'un groupe et de fonds venant de paradis fiscaux.**

# Prochaine assemblée générale annuelle (AGA) de l'APLT

---

Comme pour l'année dernière, notre AGA se tiendra par **CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**, ceci afin d'éviter toutes les difficultés d'organisation d'une réunion en « présentiel » dans cette période d'incertitude.

Nous vous demandons de marquer sur votre calendrier la date suivante pour cette appel-conférence:

**SAMEDI MATIN 5 NOVEMBRE 2022**

**À 10H00**

Nous vous communiquerons plus tard les détails pour accéder à cette conférence téléphonique. Au préalable, des documents préparatoires vous seront envoyés par courriel (ou par la poste si nous n'avons pas votre adresse courriel).

## Un appel à la participation et à la relève

Plusieurs membres du conseil d'administration actuel de l'APLT, en poste depuis plusieurs années, aimeraient bien céder leur place. Si vous avez apprécié le travail de nos bénévoles au cours des années passées, il serait souhaitable que certains de nos membres prennent la relève et se joignent à notre groupe de discussion et de travail. Et un rajeunissement ferait du bien à notre équipe!

Faites-nous connaitre votre intérêt de vous joindre à nous. Cela nous fera très plaisir d'accueillir de nouveaux venus dans notre groupe.

Merci d'avance.

# Renouvellement des adhésions à l'APLT

## Appel aux membres, anciens et nouveaux

Par le conseil d'administration de l'APLT

---

Et oui, il est temps de renouveler votre appui à l'APLT pour 2022-2023. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription: **nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation.**

### Et pourquoi pas un don?

... Car pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de l'appui de ses membres, mais a aussi besoin d'argent!

Depuis dix ans, nous avons été très agréablement surpris de voir que notre appel aux dons auprès de nos membres a rencontré un succès réel. Car non seulement cela nous permet de renflouer nos coffres, mais aussi nous l'interprétons comme un signe de satisfaction à l'égard des actions entreprises par notre conseil d'administration.

Donc si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation? Cela sera très apprécié!

### Mais nous avons aussi besoin de nouveaux membres!

Nous lançons donc un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître notre association à ses voisins (et en particulier aux nouveaux résidents qui ont choisi le lac Taureau ou la région de Saint-Michel-des-Saints pour y bâtir leur chalet de rêve).

### Appel aux résidents touchés par le projet de mine à ciel ouvert

Nous rappelons que l'APLT ne s'adresse pas uniquement aux résidents du lac Taureau, mais aussi à tous les résidents et visiteurs de la région de Saint-Michel-des-Saints. L'APLT existe depuis 41 ans et est un regroupement bien organisé de citoyens soucieux de la conservation de la belle région de Saint-Michel-des-Saints. **Donc tous les résidents de la zone touchée par le projet de mine de graphite à ciel ouvert, ainsi que tous les résidents, permanents ou non, de la région sont les bienvenus au sein de notre association.**

L'APLT a pris ouvertement position contre cette mine qui saccagerait notre région, et nous avons besoin de votre appui pour nous aider dans cette lutte afin d'empêcher ce projet de se réaliser.

Avec votre aide, notre association se retrouvera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans ce dossier de la mine de graphite et dans tous les autres dossiers qui nous concernent tous.

# APLT - Formule de demande d'adhésion ou de renouvellement

---

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de **20\$** qui constituera le paiement de la cotisation annuelle de l'année en cours.

**Nom:** .....

**Prénom:** .....

**Adresse principale (de correspondance):**

.....

.....

**Téléphone:** .....

**Courriel:** .....

---

**Adresse à Saint-Michel-des-Saints:**

.....

.....

**Téléphone à Saint-Michel-des-Saints:** .....

---

**Renouvellement:** cochez ici ....  
(ancien membre dans les 5 dernières années)

**Adhésion** (nouveau membre): cochez ici ....

Date de la demande: .....

---

**Envoyez la demande et le paiement,**

- soit par la **poste** à: **APLT, Case postale 1951, Saint-Michel-des-Saints, Québec J0K 3B0**

- soit par **virement Interac** au destinataire suivant: APLT, et à l'adresse courriel: **info@aplt.org**

Dans ce cas, envoyez aussi un message séparé donnant votre réponse à la question de sécurité.

Si vous désirez recevoir une **carte de membre** (par la poste), cochez ici ....



**COLLABORATEURS**

Gilles Cartier  
Paul Ménard  
Michel Picard  
Daniel Tokatéloff  
Suzie Navert

**Association  
pour la protection  
du lac taureau inc. (APLT)**

**Fondée en 1981**

**APLT  
Case postale 1951  
Saint-Michel-des-Saints, Québec  
J0K 3B0**

Adresse électronique  
**[info@aplt.org](mailto:info@aplt.org)**

Boîte vocale  
**450 833-5187**

**MISE EN PAGE**  
Ginette Vallières

**IMPRESSION ET DIFFUSION**  
Ginette Vallières

**PHOTOGRAPHIES**  
1<sup>er</sup> DE COUVERTURE Daniel Tokatéloff  
4<sup>e</sup> DE COUVERTURE Daniel Tokatéloff

**SITE WEB**  
Charles Prévost

Site web  
**[www.aplt.org](http://www.aplt.org)**

L'Association est affiliée à  
**Nature Québec/UQCN**  
**Centre québécois de droit  
de l'environnement (CQDE)**

